

A PROPOS DE LA PRÉTENDUE DÉVALAISON DE LA TRUITE ARC-EN-CIEL EXPÉRIENCE SUISSE AU RHONE SUPÉRIEUR RÉPONSE A QUELQUES COMMENTAIRES FRANÇAIS

Par M. MAURICE VOUGA

Ingénieur-Chimiste, Inspecteur général de la pêche.

(Suite) ⁽¹⁾

III. — MISE A BAN OU EN RÉSERVE DU CHAMP D'EXPÉRIENCE

Avant la mise à l'eau des alevins d'Arc-en-ciel au Rhône supérieur, j'ai eu soin de demander à M. le Conseiller d'Etat TROILLET, Président du Conseil d'Etat du canton du Valais, la mise à ban, jusqu'à nouvel avis, de tout le Rhône supérieur. Cette demande fut agréée et le 5 juillet 1929 parut dans la feuille officielle un arrêté de la teneur suivante :

« Le Conseil d'Etat du canton du Valais,

« Vu les dispositions des articles 27 et 29 de la loi fédérale sur la pêche, du 21 Décembre 1888 ;

« Vu la loi cantonale sur la pêche, du 14 mai 1915 ;

« Vu le règlement d'exécution de cette loi, modifié le 4 mai 1926 ;

« Vu l'expérience d'acclimatation de la Truite arc-en-ciel, entreprise dans le Rhône supérieur par la Société suisse de pêche et de pisciculture, d'entente avec l'Autorité cantonale et sous les auspices du Département fédéral de l'Intérieur ;

« Sur la proposition du Département de l'Intérieur,

« Arrête :

« *Article premier.* — Toute pêche est interdite, jusqu'à nouvel avis dans le Rhône supérieur et tous ses affluents depuis sa source jusqu'à l'embouchure du Weisswasser (Fiescherbach).

« *Article 2.* — En vue de suivre la croissance, le développement et la

(1) Voir *Bulletin* : — n° 82, Avril 1935, p. 241.

reproduction des Truites arc-en-ciel introduites dans cette partie du fleuve, le Département de l'Intérieur désignera les personnes qui sont chargées de procéder, de temps à autre, à des pêches d'essai. Ces personnes sont munies d'une carte de légitimation.

« Ainsi arrêté au Conseil d'Etat le 5 Juillet 1929, pour être inséré au *bulletin officiel*. »

Sans cette précaution, que serait-il arrivé ?

Entre la seconde et la troisième année les neuf dixièmes des poissons auraient été pêchés par des amateurs qui, pour la plupart, n'auraient pas su différencier ces jeunes poissons, à la livrée blanche, des Truites fario habitant le Rhône en aval du Fiescherbach. Un doute aurait toujours subsisté quant à la garantie de l'espèce. Enfin, la troisième année, les dernières truites ayant été capturées, on aurait repris, avec une énergie nouvelle, la légende de la dévalaison à la mer. Et nous étions gros Jean comme devant. Fort des expériences antérieures, décrites plus haut, je n'ai pas voulu renouveler ces erreurs et bien m'en a pris, car, actuellement, je puis répondre à tous ceux qui doutent, à tous ceux qui critiquent, à tous ceux qui prétendent que l'expérience n'a réussi qu'à cause de circonstances locales excessivement favorables : — venez sur place et jugez vous-mêmes.

Vous verrez que le Rhône supérieur est actuellement richement peuplé d'un admirable lot de Truites arc-en-ciel sédentaires qui font les délices des pêcheurs et des hôteliers de la région.

Par arrêté du 20 Juillet 1933, le Conseil d'Etat du canton du Valais a ouvert la pêche, à la ligne flottante seulement, sur quelques tronçons du fleuve, en ayant soin de laisser en réserve, pour la poursuite de l'expérience, environ 6 kilomètres dans la partie médiane et la tête du fleuve.

Cette première ouverture s'est faite du 1^{er} août au 15 septembre 1933, à raison de deux jours par semaine, le dimanche et le jeudi. Le prix du permis spécial était fixé à 10 francs pour les Suisses et les étrangers domiciliés dans le canton ; il coûtait 20 francs pour les Suisses non domiciliés dans le canton et pour les étrangers domiciliés depuis moins de dix ans. Enfin on réclamait 30 francs aux étrangers de passage.

Pendant ces 14 jours de pêche, il s'est pris plus de 2.500 kilos de Truites arc-en-ciel par un nombre de pêcheurs dépassant de quelques unités la centaine et le rapport du garde m'a fait savoir (après vision à l'eau claire) que les rangs des Arc-en-ciel ne sont que faiblement éclaircis (Fig. 53).

Est-ce un résultat intéressant ? Est-ce une mise en valeur importante pour une région pauvre des Alpes ? Faut-il persister à dénier à l'Arc-en-ciel le pouvoir de faire le bonheur des pêcheurs ? Ne peut-on pas, par un peuplement complémentaire de nos eaux, avec des Arc-en-ciel, augmenter le rendement de nos rivières ? Si, pour les raisons majeures plus haut décrites, on ne dispose que d'un nombre minime d'alevins de Truites farios, faut-il se contenter d'un empoissonnement au compte-goutte ou peut-on au contraire, sans crainte de faire du mauvais travail, employer

d'autres Salmonides que nous offrent nos pisciculteurs ? Je crois que l'expérience du Rhône supérieur répond d'une manière définitive à toutes ces questions.

Mais pour que des réponses semblables puissent se faire aussi nettement dans d'autres régions de l'Europe, il importe que les expérimentateurs constituent *en réserves absolues* les rivières ou les parties de rivières (les têtes surtout) où se feront les nouveaux essais. C'est la condition *sine qua non* de toute nouvelle discussion sur la dévalaison de l'Arc-en-ciel.



FIG. 53. — Pêches d'essai en 1933 à Reckingen.
Brochette de femelles.

Choix de l'espèce d'Arc-en-ciel employée.

Puisque j'entends dire de tous côtés qu'en présence des résultats obtenus au Rhône supérieur, la question va être reprise dans bien des pays, qu'on me permette de rendre attentif, en deux mots, mes collègues, au choix du type à déverser.

En 1932 et 1933 dans mes rapports cités j'ai déjà exposé que nous nous trouvions certainement, au Rhône supérieur, en présence de plusieurs variétés d'Arc-en-ciel. Etaient-ce des *Salmo gairdneri*, des *Salmo shasta* des *Salmo lewisi* ou des croisements et surcroisements de ces espèces, je ne puis le dire et je doute fort qu'il y ait en Europe des spécialistes assez spécialisés pour se prononcer sans erreur. Du reste, les poissons sont là, à la disposition de ceux qui désirent les voir et les étudier spécifiquement ; mais,

tandis que certains de mes collègues, M. SORNAY, par exemple (1) attribuent une grande importance à l'espèce employée ou, plutôt, à la variété utilisée de la famille des Arc-en-ciel provenant des Etats-Unis, je ne cherche pas à résoudre immédiatement ce problème car les deux ou peut-être même les trois variétés d'Arc-en-ciel qu'on rencontre au Rhône supérieur se comportent identiquement en ce qui concerne le sédentarisme. Elles sont toutes demeurées dans les eaux du lâcher, aucune, malgré plusieurs pêches d'essais en aval, n'a été vue sur le chemin de la dévalaison à la mer.

Par contre elles diffèrent entre elles au point de vue de la maturité sexuelle (précocité) et de l'époque de la fraye.

Lors de précédents rapports nous avons déjà dit qu'à leur troisième année tous les mâles s'étaient révélés aptes à la fécondation, mais qu'il n'en était pas de même des femelles. Un faible pour cent était mature ; il nous a fallu attendre la quatrième année pour trouver vraiment dans le Rhône un lot de femelles capables d'assurer la descendance de l'espèce. Enfin nos observations de 1933 et de 1934, soit sur des truites de quatre et de cinq ans révolus, nous ont montré encore quelques femelles de 7 à 800 grammes demeurées immatures malgré leur âge et leur taille. L'examen anatomique fait voir clairement que ces poissons ne sont pas définitivement stériles ; mais simplement momentanément stériles ; les grappes ovariennes sont saines, mais insuffisamment développées ; elles sont semblables aux ovaires des Truites argentées de nos lacs suisses.

Nous en déduisons :

a) Que les femelles mères à 3 ans révolus appartiennent à une race d'Arc-en-ciel faisant tout son développement en rivière (probablement *Salmo lewisi* ou proche parent).

b) Que les femelles mères à 4 ans appartiennent à la même race ou peut-être à *Salmo shasta* et que, comme les premières, elles n'ont pas besoin, pour subir leur évolution complète d'un voyage à la mer ou d'une migration partielle. Toute leur vie peut se passer en rivière.

c) Que les grosses femelles de 5 ans encore immatures doivent appartenir à une variété d'Arc-en-ciel devant, comme le Saumon ou la Truite de lac, faire une migration avant d'aboutir à la maturité sexuelle, que ce sont probablement des *Salmo gairdneri* ou des proches parents.

Des écarts analogues quant à la date de la fraye ont été observés : on a trouvé en 1934 des poissons en amours au début de Mai et, à la fin de Juillet, il y avait encore mâles et femelles en pleine fraye dans certains endroits. Qu'en conclure, si ce n'est qu'ils appartiennent à des variétés différentes ?

Toutefois, il y a lieu de faire remarquer que nous assistons au Rhône supérieur, quant à la date de la reproduction, au même phénomène déjà constaté dans nombre de stations d'acclimatation du Valais et d'ailleurs,

(1) Voir *Bulletin* : -- n° 67, Janvier 1934, p. 185.

à savoir que, chaque année, les poissons exotiques implantés en eau libre ont une tendance à retarder ou à avancer leur fraye de manière à la faire, au bout de X années, coïncider avec la fraye des poissons autochtones avec lesquels ils s'apparentent le plus.

Ainsi les Arc-en-ciel du Rhône supérieur ont frayé pour la première fois le 10 Juin (en 1932) ; puis, l'année suivante, nous constatons que le gros de la fraye a lieu le 20 Mai ; en 1934, la Commission chargée de contrôler l'expérience pêche les 5 et 6 Mai et récolte plusieurs milliers d'œufs ; en 1935, il est plus que probable que la majeure partie des géniteurs se réunira sur les frayères aux environs du 10 Avril et ainsi de suite d'année en année.

Dans l'Areuse, où les Arc-en-ciel sont implantées depuis de nombreuses années, elles frayent actuellement en Février.

Enfin, nombreux sont les pisciculteurs privés qui récoltent en Janvier la plus grande partie de leurs œufs d'Arc-en-ciel.

Au lac de Fully, à 2.139 mètres d'altitude, nous avons introduit en 1922, un lot important de *Cristivomer namaycush*. Cinq ans après, en Août, nous constatons la première ponte ; l'année suivante la fraye se passe en Septembre ; puis en Octobre et actuellement, quoique la chose n'ait pas pu être prouvée à cause de la glace, nous pensons que la fraye se passe dans le fond du lac, en Novembre ce qui correspond à l'époque du frai des Ombles-chevaliers de nos lacs suisses (le *Cristivomer namaycush* s'apparentant plus à l'Omble qu'à la Truite).

Nous pensons donc pouvoir conclure ce chapitre en disant à nos collègues, disposés à faire de nouvelles expériences d'acclimatation d'Arc-en-ciel en eaux libres, que le choix de l'espèce ou de la variété d'Arc-en-ciel à employer doit se baser surtout sur la précocité des géniteurs. Si donc un pisciculteur peut prouver à l'acheteur que le lot d'œufs qu'il lui offre en vue de cette expérience provient d'un choix de géniteurs ayant frayé à 3 ans, on peut, à mon sens, être certain que les alevins demeureront dans les eaux du lâcher et qu'ils feront toute leur évolution en eau douce sans ressentir le besoin d'une migration.

Quand les Américains eux-mêmes se seront mis d'accord sur les noms à employer pour désigner scientifiquement les trois ou quatre variétés d'Arc-en-ciel qu'ils possèdent dans leurs eaux, nous essayerons d'y voir clair à notre tour, en Europe ; pour le moment, soyons modestes, et bornons-nous à tirer profit de cet admirable poisson, sans nous quereller pour le cataloguer.

*Pêches d'essais en 1934, dans les parties constituées
en réserves scientifiques.*

Pour répondre complètement aux diverses objections qui ont été formulées en 1934 dans divers périodiques étrangers sur le sort des Arc-en-ciel du Rhône supérieur, il nous faut encore dans un bref chapitre donner les résultats des observations faites en 1934, puis conclure.

Le 5 Mai, j'ai accompagné, à Munster, les délégués de la Commission chargée de contrôler l'expérience d'acclimatation des Truites arc-en-ciel au Rhône supérieur, puis le 15 Août 1934, j'ai procédé avec un délégué de la Fédération des pêcheurs du Piémont à une pêche identique. Voici le tableau, non encore publié, de mes captures :

Captures du 5 Mai 1934.

Poissons âgés de 5 ans.

N°	Longueur cm.	Poids gr.	Sexe	Maturité sexuelle et observations
1.	30	330	m.	Pleine laitance.
2.	37	550	m.	Fin de la maturité sexuelle, laitance aqueuse.
3.	36	450	f.	Encore quelques œufs, fin de la fraye.
4.	31	335	m.	Nageoires racées, peau usée.
5.	31	320	m.	<i>Idem</i> , plusieurs œufs dans l'estomac.
6.	41	730	m.	Vieux bécard en pleine laitance.
7.	30	390	m.	Laitance aqueuse.
8.	35	425	m.	
9.	31	340	m.	Nageoires usées.
10.	30	300	m.	Une vingtaine d'œufs dans l'estomac.
11.	34	400	f.	Pleine d'œufs, prêts à pondre.
12.	39	590	m.	Laitance aqueuse.
13.	33	320	m.	Œufs dans l'estomac.
14.	33	335	m.	
15.	33	330	f.	Vide, déjà frayée.

De ces 15 poissons, la longueur moyenne est de 33,6 centimètres et le poids moyen de 409 grammes.

Captures du 15 Août 1934.

Poissons âgés de 5 ans 3 mois.

N°	Longueur cm.	Poids gr.	Sexe	Maturité sexuelle et observations
16.	41	830	f.	Femelle immature, momentanément stérile.
17.	43	800	f.	Femelle ayant frayé, nouvelles grappes ovariennes en formation.
18.	37	540	f.	Poisson entièrement argenté, semblable à une truite de lac, stérile.
19.	35	390	f.	Blanche, encore quelques œufs.
20.	34	422	m.	Encore de la laitance aqueuse.
21.	45	920	f.	Livrée blanche, probablement immature.
22.	42	825	f.	<i>Idem</i> ,

La longueur moyenne de ces derniers poissons est de 39,6 centimètres et le poids moyen de 675 grammes.

Tandis que je prenais ces quelques Truites, ceux que j'accompagnais en prenaient, de leur côté, aussi bien dans le Rhône que dans les petits affluents ; ils prirent même quelques poissons d'un an qui furent ravis à l'eau.

Ainsi, suivant l'endroit où l'on pêche et la manière de pêcher, on peut prendre des poissons de 300 grammes jusqu'à plus du kilo (il s'est pris

une Truite de 1,200 gr.) qui sont toutes du même âge. Cette diversité dans la taille provient, cela va de soi, de la nourriture plus ou moins abondante suivant les endroits et peut-être des aptitudes individuelles ; mais il est plus que probable que la race joue également un rôle et, suivant que l'ancêtre est un *Salmo shasta* ou *S. lewisi* ou *S. ?*, les possibilités de croissance ou d'adaptation varient en plus ou en moins. Enfin, il y a lieu de faire remarquer que la grosseur des œufs et par conséquent, à poids égal, le nombre des œufs par femelle, varie énormément, pour ainsi dire du simple au double. Là aussi il y a un caractère tenant à la variété de l'Arc-en-ciel ancestrale utilisée pour cette expérience.

Au cours de cette pêche du 5 Mai 1934, il m'a été donné d'assister à un des plus beaux spectacles de ma carrière d'Inspecteur. Pendant une heure environ, à 300 mètres en amont du pont d'Obergestelen, j'ai vu, dans une eau légèrement louche, frayer à quelques mètres de moi, au milieu du Rhône, une soixantaine de superbes Arc-en-ciel. Puis, sous un buisson, à 30 centimètres de la rive, sous dix centimètres d'eau j'ai assisté aux amours du vieux bécard figurant sous le n° 6 de la liste, ci-dessus, avec la femelle n° 3. J'ai vu son ardeur au travail et sa jalousie féroce contre de plus petits mâles (les n°s 12, 13 et 14) qu'il chassait impitoyablement toutes les 5 ou 10 minutes en fonçant sur eux comme un bolide ; mais les évincés n'avaient pas l'air de se faire autrement de bile, inlassablement ils revenaient à 2 ou 3 mètres en dessous du couple et mangeaient les œufs entraînés par le courant. Mais sous l'ardeur d'un chaud soleil, la neige se mit à fondre, le Rhône devint toujours plus gros et plus trouble ; le voile du mystère se tendit chastement sur les amours de mes chères Arc-en-ciel et je m'en allai un peu plus haut vers un clair ruisseau contrôler la présence des « jahrlings » de l'année précédente.

Il est à noter que, dans les endroits où la pêche est ouverte depuis deux ans, les Arc-en-ciel, jadis si « bonnes enfants », si confiantes, mordant facilement aux divers appâts présentés, deviennent bientôt aussi difficiles à approcher que les Truites farios : elles apprennent à apprécier l'homme à sa juste valeur, la moindre ombre sur l'eau claire ou la trépidation du pas du pêcheur les font s'enfuir irrémédiablement.

Le 16 Août 1934, le délégué des pêcheurs italiens voulut se rendre compte si vraiment les Arc-en-ciel remontaient plus haut que l'endroit du lâcher des alevins. Je le conduisis donc sur le pont d'Oberwald à Unterwasser en lui disant : « Toutes les Truites que vous prendrez en amont de ce pont proviennent de migration ascendante et non pas de l'alevinage de 1929, puisque c'est ici que les derniers alevins furent mis à l'eau. » Le Rhône était très gros, roulait des eaux de neige et de glacier, chargées de sable qui rendaient la visibilité des appâts quasi impossible aux Truites. Néanmoins, malgré ces circonstances défavorables, mon aimable visiteur ne tarda pas à pousser des cris de joie à la capture d'une superbe Truite de 700 grammes, blanche, argentée, sans la bande pourpre à laquelle il s'attendait. Il la regarda longuement et me dit : « Sans certains petits

détails, on la prendrait facilement pour une Truite du Toce (1), ou pour une Truite de lac remontant les rivières. »

Dans le Rhône proprement dit, jusqu'au fond de la gorge qui vient de Gletsch (Glacier du Rhône) comme dans le Gerenbach, affluent de gauche, à plus de 2 kilomètres du pont d'Oberwald, les captures se succédèrent nombreuses et mon brave méridional de s'écrier chaque fois : « Et dire qu'on prétend qu'elles dévalent ! »

CONCLUSIONS

Depuis que l'expérience d'acclimatation des Truites arc-en-ciel au Rhône supérieur a fait son petit tour d'Europe, grâce aux publications parues dans le « *Bulletin suisse de pêche et de pisciculture* », dans le « *Bulletin français de pisciculture* », dans la « *Pêche illustrée* », dans les journaux halieutiques italiens et belges, etc., je reçois de divers côtés de précieux renseignements sur des essais analogues, faits depuis plusieurs années, dans divers pays du centre de l'Europe. Les uns sont confidentiels, d'autres peuvent être publiés, aucun ne confirme la théorie de la dévalaison à la mer ; mais tous attribuent une importance capitale aux deux faits suivants, que nous mettrons donc en tête de nos conclusions :

1° Pour faire de bonnes observations sur la manière dont se comportent les Arc-en-ciel en eaux libres, il est nécessaire d'être propriétaire ou locataire de ces eaux, ou de les mettre « à ban », sinon les pêcheurs se jettent sur cette proie, capturent les poissons avant qu'ils atteignent la longueur de 20 centimètres et les observations sont nulles ou fausses.

2° Suivant l'eau libre où l'Arc-en-ciel est implantée, suivant l'âge du sujet, son sexe et sa maturité sexuelle, suivant enfin le mois de la capture, la robe des Arc-en-ciel varie énormément au point que, dans nombre de circonstances, elle peut être confondue avec une Truite fario.

Ceci est d'une telle importance que malgré l'espace limité dont je dispose, il me faut apporter quelques preuves à l'appui de cette thèse. En voici quelques-unes entre cent :

Le 6 Février 1934, le pisciculteur du Pervou (Etablissement de l'Etat de Neuchâtel) capture à la pêcherie de Grandchamp deux Truites femelles sur le point de frayer. Quoique vieux praticien, il les travaille sans s'apercevoir qu'il a affaire à des Arc-en-ciel remontées du lac, comme les Truites « *lacustris* », pour frayer en rivière. Sur mon ordre il les porte au laboratoire de zoologie de l'Université de Neuchâtel pour être examinées par deux ichtyologues célèbres : le Professeur D^r O. FUHRMANN et son assistant Théodore DELACHAUX. Voici la déclaration reçue spontanément de ces messieurs :

(1) Importante rivière près de Domodossola.

Neuchâtel, le 7 février 1934.

A M. Maurice VOUGA, Inspecteur général de la Pêche, Château.

« MONSIEUR,

« Les deux Truites que vous avez fait parvenir au Laboratoire de Zoologie de l'Université et qui avaient l'aspect de Truites de lac se sont révélées être en réalité des Truites arc-en-ciel :

1° Truite ♂ poids 525 gr., long. 42 cm., âge 5 ans

2° Truite ♂ poids 510 gr., long. 41 cm., âge 5 ans

« Les deux poissons étant vidés de leurs œufs, il y aurait lieu d'ajouter à leur poids le nombre de grammes que comportait ce frai.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de nos sentiments distingués.

« D^r O. FUHRMANN,

« Professeur. »

« Théodore DELACHAUX,

« Assistant. »

Le 24 Mars 1934, deux pêcheurs de Neuchâtel capturent au filet dans le lac une Truite qui leur paraît anormale parce que « encore pleine d'œufs bien mûrs à cette saison » me disent-ils. En faisant miroiter ses flancs au soleil, en voyant ses fines écailles et sa petite tête, je suis immédiatement fixé : c'est une Arc-en-ciel ; mais les pêcheurs l'ont prise pour une Truite de lac. Je l'envoie à M. le D^r Edmond LARDY, de Bevaix, le spécialiste bien connu dans la Suisse romande, jadis une des plus fines gaules de Genève. Il m'écrivit le 25 mars une lettre bien détaillée que je garde avec soin dans mes archives et dont j'extraits les quelques lignes suivantes :

« Reçu de M. Maurice VOUGA, Inspecteur général de la pêche, le 25 Mars 1934, une Truite arc-en-ciel, prise la veille dans le lac de Neuchâtel aux fins de constater les transformations capitales que subit ce poisson dans le lac, au point qu'une personne pas très au courant de la question, la regarderait comme une Fario. Poids : 1 kg. 195 gr. ; longueur : 44 cm. ; largeur : 11 cm. ; tour de taille : 26 cm., etc. »

Suit la description minutieuse d'un naturaliste. Enfin, ces quelques phrases et ses conclusions :

« Toute la robe, (sauf la région caudale un peu plus fortement colorée) est aussi argentée que n'importe quelle Fario du lac... maintenant que je suis rendu attentif au type de la tête et aux détails de la coloration qui subsistent bien faiblement après la fraye, je suis certain d'avoir pris à la traîne nombre d'Arc-en-ciel tenues pour des Farios (Truites de lac).

« En plus, je suis aussi sûr, qu'avant 1918, j'ai pris plusieurs truites semblables au Rhône, en aval de Genève, alors que j'estimais, comme tant d'autres, que tout ce que l'on avait mis d'Arc-en-ciel au Rhône (des milliers de truitelles et d'alevins) n'avait rien donné et que c'était peine perdue que de mettre ces américaines dans nos eaux.

« ...Et je dois dire que j'ai pris dans l'Allodon (affluent du Rhône en aval de Genève) des truites pleines d'œufs et prêtes à frayer en Avril et

Mai et cela depuis qu'on avait mis des Arc-en-ciel au Rhône... Mais je n'ai pas su regarder la tête et n'ai pas songé à chercher s'il restait encore des traces de la bande irisée. »

Pour moi, ces quelques lignes valent tout un poème. Merci au docteur LARDY de sa grande franchise.

Enfin, de M. Alfredo DANESE, de Torino (Italie), ces précieux renseignements (qu'il s'excuse de me donner dans une langue qu'il ne connaît plus très bien) :

« J'ai fait un repeuplement de Truites arc-en-ciel dans le lac d'Avigliana que j'avais en location ; j'ai eu des exemplaires de 4.800 kilos ; mais il était seulement possible de les prendre pendant la fraye ; le reste de l'année il n'était pas possible de les pêcher.

« ...Bien des arc-en-ciel sont sorties des lacs et des fleuves ; de telles truites il y en a aussi dans la vallée d'Aoste, mais elles perdent les caractéristiques de l'Arc-en-ciel, la peau devient argentée, le corps s'élargit au point de ressembler à la *Truite lacustr* et la chair aussi devient rose. Le changement est très important et j'ai l'impression que l'eau et la pâture agissent sur la qualité ; au contraire, la truite arc-en-ciel dans les lacs alpins (Moncenisio-Maddalena) conserve les caractéristiques. »

Je dois encore à l'obligeance de Sir Henry G. MAURICE, Ministre de la pêche de la Grande-Bretagne, un envoi de très intéressantes Truites arc-en-ciel de la rivière Wye, dans le Derbyshire, où, comme on le sait, les Arc-en-ciel sont sédentaires et se reproduisent depuis de longues années. D'un rapport de M. HEALD, *Clerk of the Trent Fishery Board*, je note tout particulièrement qu'on trouve des truites dans cette rivière, dont la robe fait songer à une hybridation possible entre les Arc-en-ciel et les Farios et, enfin, une remarque sur la date de la fraye qui a lieu maintenant en Novembre et Décembre, confirmant ainsi nos observations sur la fraye au Rhône supérieur.

Terminons donc notre deuxième conclusion en disant : Pour juger d'un ensemencement d'Arc-en-ciel en eau libre, il faut savoir reconnaître le poisson et être rendu attentif à la variabilité de sa robe.

3° Que ceux donc de mes collègues qui désirent entreprendre à nouveau dans les eaux qu'ils gèrent une expérience concluante sur l'acclimatation des arc-en-ciel en eaux libres, veulent bien ne pas perdre de vue :

a) de s'adresser à divers fournisseurs procédant à des sélections d'Arc-en-ciel depuis de longues années.

b) d'avoir toutes les garanties voulues sur la santé des alevins.

c) de procéder à la mise à l'eau des alevins selon toutes les règles de l'art.

d) d'empêcher, par une mise à ban quelconque, la capture des jeunes truites pendant les trois premières années.

Et ils seront assurés d'enregistrer de tels résultats que la dévalaison de l'Arc-en-ciel à la mer sera pour eux, comme pour moi, une légende définitivement classée.